

MAITRISE D'OUVRAGE



ASSISTANCE  
MAITRISE D'OUVRAGE

SEGAT

31 rue Etienne Marey  
75020 PARIS

## **Ligne de transport public T ZEN 4 de Viry Chatillon à Corbeil-Essonnes**

Commune de RIS-ORANGIS

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

**ETAT PARCELLAIRE  
ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE**

---

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

**N° AU PLAN 18-19-20 PROPRIETAIRE(S) – AUTRE(S) TITULAIRE(S) DE DROITS – AYANT(S) DROIT EVENTUEL(S)**

**PROPRIETAIRE**

SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE (autrement dénommé Ile-de-France Mobilités),  
Etablissement public à caractère administratif, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 287 500 078, dont le siège social est situé 39 bis-41 rue de Châteaudun à PARIS (75009),  
représenté par son Directeur général, M. PROBST Laurent

**AUTRE AYANT-DROIT** (Copropriété dont dépendent les lots privatifs visés par les emprises 18-19-

20) SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE LA FERME DU

**TEMPLE**

ayant son siège 83- 99 rue Pierre Brossolette à RIS ORANGIS (91130),

Référence cadastrale					Num. au plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	35	18	AY 89	35	---	---	
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	974	19	AY 91	974	---	---	
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	1826	20	AY 88	1826	---	---	
						<b>Total</b>	<b>2835</b>			

**Origine de propriété**

*Les parcelles AY 89, AY 91 et AY 88 sont respectivement issues de la division des parcelles cadastrées AY 89, AY 91 et AY 88 par suite du document d'arpentage n° 2779 N en date du 08/03/2019 dressé dans le cadre d'une procédure d'expropriation conduite au bénéfice du SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE (STIF) ; l'ordonnance d'expropriation qui en a résulté (en cours de publication au Service de la publicité foncière) ayant transféré la propriété desdites parcelles AY 89, AY 91 et AY 88 au compte du STIF.*

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRE DU LOT n° 1848**

Monsieur LESIEUR Jean-Jacques Marie Gilbert, menuisier d'atelier, né le 9 septembre 1961 à ARRAS (Pas-De-Calais), célibataire majeur, demeurant allée des Peupliers, Ferme du Temple (Bâtiment 1) à RIS ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1848	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1848 (emplacement de voiture n° 804) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot appartient en propre à Monsieur LESIEUR Jean-Jacques Marie Gilbert, célibataire majeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur JACQUEMOND Guy, aux termes d'un acte reçu par Maître IMBAULT, notaire associé à CORBEIL ESSONNES, avec la participation de Maître LELOUCHE, notaire à EPINAY-SUR-ORGE, le 3 juillet 2001, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 31 août 2001, volume 2001 P n° 6482.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRE DU LOT n° 1849**

SCI MS, société civile immobilière, au capital de 6000 €,  
identifiée au SIREN sous le n° 791 635 212 – RCS EVRY,  
ayant son siège 26 rue du Grand Air à VILLEPINTE  
(93420)

**REPRESENTÉE PAR SON GERANT**

Monsieur MOHAMMAD Shezad,  
Demeurant rue Pierre Brossolette Résidence La Ferme Du Temple à RIS-ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1849	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1849 (emplacement de voiture n° 805) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot appartient à la Société dénommée SCI MS, Société Civile Immobilière, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Madame AUFFRET Annick née TOUZE, aux termes d'un acte reçu par Maître PEDRON, notaire associé à PLEUMEUR BODOU (Côtes d'Armor), le 16 avril 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CORBEIL 1, le 15 mai 2013, volume 2013 P n° 3435.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRE DU LOT n° 1850**

Monsieur PYRAM Nicolas Samuel, infirmier libéral, né le 20 janvier 1981 à SCHOELCHER (Martinique),  
demeurant 2 4 C Calle San Roman del Valle, Madrid 28037 (Espagne)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1850	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1850 (emplacement de voiture n° 806) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot appartient en propre à Monsieur PYRAM Nicolas Samuel, époux séparé contractuellement de biens de Madame GONZALES NOGALES Ana, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite seul, aux termes d'un acte reçu par Maître HUDRISIER, notaire associé à RIS ORANGIS, le 27 mai 2016, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CORBEIL 1, le 17 juin 2016, volume 2016 P n° 4733.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

<b>N° AU PLAN 18-19-20</b>	<b>COPROPRIETAIRE(S)</b>
<p><b>COPROPRIETAIRE DU LOT n° 1851</b>                  S.C.I. RAD, société civile immobilière à capital variable, au capital de 1000 €, identifiée au SIREN sous le n°828 040 543 – RCS Evry, ayant son siège 13 rue Rousseau, bâtiment B, à GRIGNY(91130 (91350)</p> <p><b>REPRESENTÉE PAR SON GERANT</b>                  Monsieur NOVEL Daniel                  Demeurant 22 Grande Rue à Fontenay-Le-Vicomte (91540)</p>	

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan	18	1851	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	La ferme du temple	19				
AY	88	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette rue Pierre Brossolette	20				

<b>Origine de propriété</b>
<p><b>Lot n° 1851 (emplacement de voiture n° 807) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)</b></p> <p>Ce lot appartient à la Société dénommée S.C.I. RAD, Société Civile Immobilière à capital variable, au moyen de l'adjudication prononcée à son profit aux termes d'un jugement rendu en l'audience publique des criées et des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance d'EVRY, le 8 mars 2017, faisant suite à un cahier des charges déposé au Secrétariat-Greffe, le tout publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CORBEIL 1, le 20 avril 2018, volume 2018 P n° 3482.</p> <p><i>Etant ici observé que le titre de propriété rend compte de tantièmes de copropriété à hauteur de 36/200.000èmes a contrario des informations données par le Règlement de copropriété.</i></p>

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRES DU LOT n° 1836**

Monsieur HAMNOUNE Mohand Arezki, artisan taxi, né le 10 décembre 1951 à AIT R ZINE

(Algérie), et son épouse,

Madame ALLOUT Dehbia, sans profession, née le 25 janvier 1963 à AIT R ZINE (Algérie),

demeurant ensemble Bâtiment L2, rue de la Cime, Ferme du Temple à RIS ORANGIS

(91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1836	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un tènement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1836 (emplacement de voiture n° 791) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot dépend de la communauté existant entre Monsieur HAMNOUNE Mohand Arezki et Madame ALLOUT Dehbia, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, au cours et pour le compte de ladite communauté de Monsieur et Madame BOURAGBA-BELGROUN, aux termes d'un acte reçu par Maître JESTIN, notaire associé à EVRY, le 29 décembre 2009, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 9 février 2010, volume 2010 P n° 1210.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRE DU LOT n° 2037**

Monsieur DJAHEL Tahar, gérant de société, né le 8 décembre 1963 à M'SILA (Algérie),  
demeurant 4 place du Moulin à Vent (appartement 3) à RIS ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	2037	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 2037 (emplacement de voiture n° 761) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot appartient en propre à Monsieur DJAHEL Tahar, divorcé de Madame LEVY Renée Suzanne, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Monsieur METHO Yvon, aux termes d'un acte reçu par Maître PERIN-ALBARES, notaire associé à EVRY, le 23 juin 2011, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 16 août 2011, volume 2011 P n° 7512.



**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRE DU LOT n° 1549**

Monsieur BAKIR Kemal, sans profession, né le 27 septembre 1979 en Turquie, époux de Madame DAGDELEN BUKET, demeurant Ferme du Temple (bâtiment K2) à RIS ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1549	3/200.000èmes	Stationnement parking  <i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>	
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1549 (emplacement de voiture n° 708) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Sans information sur l'origine de propriété

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRES DU LOT n° 1695**

Monsieur DADI Ramdan, né le 24 décembre 1966 à MA ALHOCEIMA

(Maroc), et son épouse,

Madame BARNAOUI Zoubida, née le 23 juillet 1968 à MA TEMSAMANE

(Maroc), demeurant ensemble La Ferme du Temple (Bâtiment K2) à RIS-

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1695	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1695 (emplacement de voiture n° 709) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot dépend de la communauté existant entre Monsieur DADI Ramdan et Madame BARNAOUI Zoubida, son épouse, au moyen de l'adjudication prononcée à leur profit, au cours et pour le compte de la communauté, aux termes d'un jugement rendu en l'audience publique des criées et des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance d'EVRY, le 11 octobre 2000, faisant suite à un cahier des charges dressé par Maître MALLAT, avocat au barreau de l'Essonne, le 18 avril 2000, déposé le même jour au Secrétariat-Greffe dudit tribunal, le tout publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 11 juillet 2001, volume 2001 P n° 4992.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRE DU LOT n° 1696**

Monsieur HEIDRICH Eric Bruno Alain, boulanger, né le 30 avril 1963 à CAMBRAI (Nord),  
demeurant La Ferme du Temple (Bâtiment K2) à RIS ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1696	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1696 (emplacement de voiture n° 710) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot appartient en propre à Monsieur HEIDRICH Eric Bruno Alain, célibataire majeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Mademoiselle DAVANZO Nadine, aux termes d'un acte reçu par Maître BEAUVALLET, notaire associé à EVRY, le 9 mars 1995, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 26 avril 1995, volume 1995 P n° 2849.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRES DU LOT n° 1697**

Monsieur MOOKAN Anandan, pâtissier, né le 16 octobre 1970 à MANNACHANALLUR

(Inde) et son épouse,

Madame BARTHASSARADY Selvi, sans profession, née le 17 janvier 1978 à PONDICHERY

(Inde), demeurant ensemble La Ferme du Temple (Bâtiment K2) à RIS-ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1697	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1697 (emplacement de voiture) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot dépend de la communauté d'acquêts existant entre Monsieur MOOKAN Anandan et Madame BARTHASSARADY Selvi, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, de Monsieur LEPAGE Christian, aux termes d'un acte reçu par Maître VIDECOQ, notaire associé à VIRY-CHATILLON, avec la participation de Maître LEVEL, notaire à EVRY, le 25 janvier 2013, le 25 janvier 2013, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de CORBEIL 1, le 13 février 2013, volume 2013 P n° 1214.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20

COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRES DU LOT n° 1715**

**INDIVISAIRE**

Monsieur FAURE Stéphane, agent de propreté, né le 8 juillet 1971 à PARIS (17ème), célibataire, demeurant Ferme du Temple (Bâtiment K1) à RIS-ORANGIS (91130 )

**INDIVISAIRE**

Madame CORRION Isabelle Sylvie Patricia, employée de bureau, née le 2 septembre 1970 à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600), célibataire, demeurant Ferme du Temple (Bâtiment K1) à RIS-ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1715	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1715 (emplacement de voiture n° 729) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot appartient à concurrence d'une moitié indivise chacun, à Monsieur FAURE Stéphane, et à Mademoiselle CORRION Isabelle Sylvie Patricia, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite ensemble chacun dans ces proportions, de Monsieur BROSSILLON Christophe et de Mademoiselle DORY Aurélie, aux termes d'un acte reçu par Maître LHERMITTE notaire à MORSANG-SUR-ORGE, le 10 septembre 2008, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 10 novembre 2008, volume 2008 P n° 8686.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 18-19-20 COPROPRIETAIRE(S)

**COPROPRIETAIRES DU LOT n° 1716**

Monsieur PALA Metin, plombier-chauffagiste, né le 1er juin 1984 à AKSARAY (Turquie),

et son épouse,

Madame PALA Selvi, sans profession, née le 2 décembre 1979 à AKSARAY (Turquie),

demeurant ensemble Ferme du Temple (bâtiment K1) à RIS ORANGIS (91130)

Référence cadastrale				Num. au plan	Lot de copropriété			Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit		N°	Tantièmes des parties communes générales	Nature	
AY	89	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	18	1716	3/200.000èmes	Stationnement parking	<i>Mention faite que la copropriété dont dépend le lot sous emprise est constituée sur un ténement formé des parcelles cadastrées section AY n°s 85, 87, 90 et 92</i>
AY	91	Sol	83-87 rue Pierre Brossolette	19				
AY	88	Sol	rue Pierre Brossolette	20				

**Origine de propriété**

**Lot n° 1716 (emplacement de voiture n° 730) avec les 3/200.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales, dépendant d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété dénommé "Résidence LA FERME DU TEMPLE " (anciennement cadastré section AY n° 5, 83, 84 et 85)**

Ce lot dépend de la communauté existant entre Monsieur PALA Metin et Madame PALA Selvi, son épouse, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont conjointement et solidairement faite, au cours et pour le compte de ladite communauté, de Monsieur et Madame DETRAZ-SEDILLE, aux termes d'un acte reçu par Maître LEVEL, notaire associé à EVRY (Essonne), avec la participation de Maître SELAUDOUX, notaire à PARIS, le 12 décembre 2003, publié et enregistré au 1er bureau des hypothèques de CORBEIL ESSONNES, le 29 janvier 2004, volume 2004 P n° 744.

**ETAT PARCELLAIRE**

**RIS ORANGIS**

N° AU PLAN 28-29 PROPRIETAIRE(S) – AUTRE(S) TITULAIRE(S) DE DROITS – AYANT(S) DROIT EVENTUEL(S)

**GESTIONNAIRE DES PARTIES COMMUNES**

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DE LA FERME DU TEMPLE  
ayant son siège 83- 99 rue Pierre Brossolette à RIS ORANGIS (91130),  
représenté par son Syndic : IMMO DE FRANCE, 85 avenue du Général de Gaulle à VIRY CHATILLON (91170)

Référence cadastrale					Num. au plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
AY	90	Sol	Avenue Jean Claude Rozan La ferme du temple	2536	28	---	34	---	2502	
AY	92	Sol	rue Pierre Brossolette	32345	29	---	12	---	32333	
AY	85	Sol	la ferme du temple	27597	*	---	---	---	---	<i>Parcelle de l'assiette non concernée</i>
AY	87	Sol	99-115 rue Pierre Brossolette	38875	*	---	---	---	---	<i>Parcelle de l'assiette non concernée</i>
						Total	46			

**Origine de propriété**

Les parcelles ci-dessus désignées forment l'assiette d'un ensemble immobilier soumis au régime de la copropriété pour avoir fait l'objet d'un état descriptif de division en 2409 lots numérotés de 1 à 2409 avec la quote-part indivise des parties communes générales rattachée à chaque lot s'exprimant en deux cent mille millièmes (200.000<sup>èmes</sup>) et d'un règlement de copropriété établi par la Société Civile Particulière dénommée " IMMOBILIERE DE LA FERME DU TEMPLE " suivant acte sous seing privé en date à PARIS du 2 avril 1962, déposé au rang des minutes de Maître BAPST, notaire à PARIS, le même jour, publié au bureau des hypothèques de CORBEIL, le 15 décembre 1962, volume 11.087 n° 1<sup>er</sup>.

*Les parcelles AY 90 et AY 92 sont respectivement issues de la division des parcelles cadastrées AY 83 et AY 84 par suite du document d'arpentage n° 2779 N en date du 08/03/2019 dressé dans le cadre d'une procédure d'expropriation conduite au bénéfice du SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE ; les parcelles AY 90 et AY 92, en question, restant appartenir au Syndicat des copropriétaires.*

